

GROUPE	16	INSECTICIDE
--------	----	-------------

TALUS®
Régulateur de croissance d'insectes
Pâte granulée

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Buprofézine.....70 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION : 32383 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Attention – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET 50 g à 25 kg

Belchim Crop Protection Canada Inc.
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, Ontario N1C 0A4
1-866-613-3336

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Peut-être nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des bas.

Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maison.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

NE PAS retourner sur les lieux traités ni en permettre l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 12 heures après le traitement des plantes ornementales de serre (à l'exception des fleurs coupées), des plantes de couverture et des plantes d'ornement cultivées en serre, ou de 2 jours pour les légumes de serre.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore, noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Tout traitement doit être fondé sur l'observation des signes et symptômes de détresse chez le patient.

En cas d'incendie ou de déversement, on peut obtenir de l'information en composant le 1-866-336-2983.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination de l'eau de lavage ou de rinçage.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le régulateur de croissance d'insectes TALUS® contient la matière active buprofézine. Il agit contre le stage nymphal des aleurodes en inhibant la biosynthèse de la chitine, en réprimant l'oviposition des adultes et en réduisant la viabilité des œufs. Les insectes sensibles traités restent vivants sur la plante pendant 3 à 7 jours, mais les dommages causés par leur alimentation pendant cette période sont normalement très restreints.

Une bonne couverture est essentielle. Le traitement doit être appliqué lorsque la population atteint le seuil économique critique. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples détails. Appliquer au moyen d'un équipement d'épandage au sol en respectant le volume de pulvérisation approuvé dans le MODE D'EMPLOI. La restriction quant au volume de pulvérisation limitera la taille des plantes traitées afin d'assurer une couverture complète du feuillage. Orienter les buses de manière à obtenir une bonne couverture. Les applications doivent être effectuées au moyen d'un équipement de pulvérisation à haut volume ou à faible volume ou d'un équipement non portable seulement (brumisateur, pulvérisateur à jet porté). L'application au moyen d'équipement portable à très faible volume (pulvérisateurs thermiques et non thermiques, brumisateurs, etc.) est interdite. L'application au moyen de tout équipement de nébulisation est interdite. Se conformer aux directives du fabricant de l'équipement d'épandage pour déterminer la quantité de solution requise pour obtenir une bonne couverture; pour plus d'information, consulter le manuel de l'utilisateur de l'équipement, les catalogues de buses et/ou un conseiller agricole.

INSECTES SUPPRIMÉS

Aleurodes

DIRECTIVES DE MÉLANGE, CHARGEMENT ET MANIPULATION

DIRECTIVES DE MÉLANGE SPÉCIFIQUES

TALUS UTILISÉ SEUL : Verser dans la cuve du pulvérisateur les trois quarts de la quantité d'eau requise dans le mélange et agiter. Verser la quantité recommandée de produit à la surface de l'eau dans la cuve. Ajouter le reste de l'eau tout en agitant. Poursuivre l'agitation pendant le remplissage et l'application. Si la pulvérisation doit être interrompue avant que le pulvérisateur ne soit vide, reprendre l'agitation avant de pulvériser le reste du mélange.

LE MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaire en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Belchim Crop Protection Canada, Inc. au 1-866-613-3336 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le régulateur de croissance d'insectes TALUS contient un insecticide du groupe 16. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à TALUS et à d'autres insecticides du groupe 16. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans une même serre. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner TALUS ou les insecticides du même groupe 16 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans la serre.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation des données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration des pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Belchim Crop Protection Canada Inc. au 1-866-613-3336.

MODE D'EMPLOI

Les applications doivent être effectuées au moyen d'un équipement de pulvérisation à haut volume ou à faible volume ou d'équipement non portable seulement (brumisateur, pulvérisateur à jet porté). L'application au moyen d'équipement portable à très faible volume (pulvérisateurs thermiques et non thermiques, brumisateurs, etc.) est interdite. L'application au moyen de tout équipement de nébulisation est interdite. Se conformer aux directives du fabricant de l'équipement d'épandage pour déterminer la quantité de solution requise pour obtenir une bonne couverture; pour plus d'information, consulter le manuel de l'utilisateur de l'équipement, les catalogues de buses et/ou un conseiller agricole.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Pour l'utilisation dans les cultures en serre seulement. Ne pas utiliser en plein champ.

- Ne pas appliquer dans les fleurs coupées.
- Ce produit peut être phytotoxique pour certaines variétés de poires orientales, mais ce phénomène est normalement restreint aux applications effectuées avant la chute des pétales.
- Ne pas dépasser le volume de pulvérisation maximal précisé pour chaque dose d'emploi.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS laisser les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou d'autres plans d'eau.

DOSES D'EMPLOI DU RÉGULATEUR DE CROISSANCE D'INSECTES TALUS

Culture	Ravageur	Concentration de Talus	Directives d'application et restrictions
Concombres, piments et tomates de serre	Aleurodes	36-43 g/100 L	Faire la première application à l'apparition des premiers aleurodes. Surveiller les populations d'aleurodes pour déterminer la nécessité d'un second traitement. Utiliser la concentration élevée sur les grandes populations d'aleurodes. Ne pas faire plus de 2 applications par cycle cultural. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte des tomates et des concombres ou moins de 3 jours avant la récolte des piments. Ne pas retourner sur les lieux traités ni en permettre l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 2 jours après le traitement. Allouer un intervalle d'au moins 21 jours entre les traitements. Avec une dose de 43 g de Talus/100 L, ne pas appliquer plus de 730 L de solution de pulvérisation/ha. Avec une dose de 36 g de Talus/100 L, ne pas appliquer plus de 870 L de solution de pulvérisation /ha.
Plantes ornementales de serre (plantes de couverture et plantes d'ornement; plantes cultivées dans des contenants;) à l'exclusion des fleurs coupées	Aleurodes	36-43 g/100 L	Appliquer à l'apparition des premiers aleurodes. Utiliser la concentration élevée sur les grandes populations d'aleurodes. Ne pas faire plus d'une application par cycle cultural. Ne pas appliquer plus de 1000 L de solution de pulvérisation /ha.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine. Ne pas placer le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Entreposer ce produit dans un endroit frais et sec, bien ventilé, à l'écart des semences, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des engrais et des autres pesticides. Ne pas entreposer de solution diluée.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale ou territoriale.
3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.